

Condamné à l'échec ?

Par **enima31**, le **05/12/2014** à **02:24**

Je suis actuellement en première année de Capacité en droit et je m'interroge sur mon avenir, plus exactement sur l'après capacité en droit.

J'ai dans un un premier temps arrêté les cours au Lycée (Seconde). Mais quelque temps plus tard j'ai réalisé que j'avais fait une grosse erreur, j'ai donc décidé de m'inscrire en capacité en droit. Pour le moment tout va bien, les partiels approche mais je ne me fait pas de soucis. Le niveau d'exigence n'étant pas très élevé pour le moment (On nous demande juste de connaitre le cours), ça devrait bien se passer.

Si tout va bien je devrais me retrouver au semestre 2/licence 1 dans 1 an. Cela étant dit, j'ai de grosses appréhensions sur mes capacités à prendre le rythme demander en Licence. Je m'explique vu que je n'ai quasiment pas été au Lycée, je n'ai jamais fait de dissertations. Et si j'ai bien compris en licence c'est un peu la base avec les commentaires d'arrêts.

Vous pensez que mes lacunes en dissertations seraient rédhibitoires. Si oui, pensez-vous qu'un travail personnel pouee combler

Par **enima31**, le **05/12/2014** à **02:27**

Vous pensez que mes lacunes en dissertations seraient rédhibitoires ? Si oui, pensez-vous qu'un travail personnel d'ici là peut éventuellement combler ces lacunes ?

(Désolé pour le double post)

Par **Thelara**, le **05/12/2014** à **09:43**

Bonjour Enima,

Lience1 est plutot " cas pratique" et " fiche d'arret" au moins a Assas.

Certes pour la constite, il faut pouvoir ecrire des dissertations, je n'ai jamais ecrit des dissertations non plus (je suis etrangere). Mais meme pour les français c'est une nouvelle exercice comme au lycée les dissertations ne sont pas " I.A.a.b..B.a.b...II.A.a.b..B.a.b + ouverture.

Mais tu peux si tu veux lire des livres sur normes principales. C'est mieux que les manuels a

mon avis car tu vois l'idée plus clairement.

Par **gregor2**, le **05/12/2014 à 12:42**

Bonjour et d'abord bienvenue sur le forum.

D'après votre récit vous avez l'air assez lucide et organisé un minimum, c'est déjà bien.

Pour la méthode de la dissertation pas de soucis, ça n'a rien à voir avec le lycée. J'ai toujours été nul dans les matières littéraires mais ma L1 s'est bien passée. (La méthode de la dissertation se trouve en lien dans ma signature).

En gros ça s'apprend, pas d'inquiétude. Le lycée n'y prépare pas vraiment.

En revanche faites attention vous faites pas mal de fautes de français ... (j'ai eu le même problème, j'ai dû réapprendre les bases, vous allez devoir faire la même chose).

Par **Glohirm**, le **05/12/2014 à 13:00**

Bonjour,

Très honnêtement, si vous êtes motivé par la poursuite d'études juridiques, je vous conseille de foncer.

Comme vous le soulignez vous-même, vous avez encore du temps pour vous préparer aux exigences de la L1. De plus, en ayant réussi une capacité en droit, vous serez surement plus au fait juridiquement parlant que bien des bacheliers.

Concernant les dissertations, il ne faut pas non plus s'inquiéter outre-mesure. Celles demandées au lycée et celle de la faculté de droit sont bien différentes. L'accent en L1 est surtout mis sur la méthode, qui est par ailleurs très bien expliquée par les chargés de TD. Mais ne pas être passé par un bac général ne vous condamne pas à l'échec. Sortant d'une filière professionnelle (donc sur le papier encore moins "attendu" en fac de droit que les étudiants en capacité), je peux vous affirmer qu'avec du travail, il est tout à fait possible de s'en sortir, voire plus.

Juste un point à souligner : à la faculté, attention à votre orthographe, une bonne copie peut se retrouver (très) mal notée à cause des fautes.

EDIT : Trop rapide pour moi, Gregor :)

Par **Marlon**, le **05/12/2014 à 13:39**

Salut !

Je tenais juste à intervenir suite aux dires d'un autre membre plus haut pour ne pas que tu te fasses de fausses idées. La généralisation "En L1 c'est principalement des cas pratiques et fiches d'arrêt" n'est vraiment pas applicable partout. Si ça s'est plutôt vérifié dans ma première université, il n'en est rien cette année à la faculté du Mans où commentaires, dissertations et constitutions fictives s'enchainent. Nous n'avons approché les cas pratiques - à mon grand étonnement également - qu'en séance 7 (sur 10) de droit civil au premier semestre donc l'exercice de la dissertation - bien que perfectionnable aisément au fil des semaines - peut vous être bien plus utile et demandé selon les enseignements. Voilà c'était juste histoire que vous ne délaissiez pas l'idée de vous préparer à la dissertation juridique. (De plus personnellement cela m'a parfois bien plus "sauvé la vie" que de se rabattre sur des questions à fin de commentaire qui sont généralement notées bien plus sévèrement de part l'aiguillage qu'elles apportent face à la liberté piègeuse mais payante de la dissertation.)

Par **gregor2**, le **05/12/2014 à 14:03**

C'est vrai que ça dépend des facs, nous en L1 c'était surtout dissertations, fiches d'arrêts et des sortes de "commentaires guidés".

Désolé glohirm ;)

Par **enima31**, le **05/12/2014 à 15:30**

Merci à tous pour vos réponses, me voilà plus rassuré et d'autant plus motivé !
Et oui je suis conscient des fautes... ça fait également partie de ma liste de choses à revoir d'ici là.